



Assemblée générale

Distr. limitée
27 novembre 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session Cinquième Commission

Point 112 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003

Projet de résolution présenté par le Vice-Président à l'issue de consultations officielles

Plan-cadre d'équipement

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 54/249 du 23 décembre 1999, 55/238 du 23 décembre 2000, 56/234 et 56/236 du 24 décembre 2001 et 56/286 du 27 juin 2002,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur le plan-cadre d'équipement¹,

Ayant examiné également le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²,

1. *Prend note avec inquiétude* des dangers, des risques et des défauts inhérents à l'état actuel du complexe du Siège de l'ONU et convient avec le Secrétaire général de la nécessité de se prononcer en faveur de solutions réalistes propres à améliorer la situation;

2. *Prend note* du rapport du Secrétaire général sur le plan-cadre d'équipement¹;

3. *Prend note également* du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires² et approuve les observations et recommandations qui y figurent, sous réserve des dispositions de la présente résolution;

4. *Accueille avec gratitude* l'aide offerte par la ville et l'État de New York et apprécie les efforts que déploient les autorités new-yorkaises pour rendre possible la réalisation du plan-cadre d'équipement;

¹ A/57/285.

² A/57/7/Add.4.



Projet de base du plan-cadre d'équipement

5. *Décide* d'exécuter le plan-cadre d'équipement selon le projet de base correspondant au premier scénario proposé pour l'échelonnement des travaux et les locaux transitoires, moyennant un coût estimatif de 1 milliard 49 millions de dollars³, comportant une marge de fluctuation de 10 %, c'est-à-dire que les travaux coûteraient entre 944,1 millions de dollars et 1 milliard 153 millions 900 000 dollars, à supposer qu'ils commencent en octobre 2004 et qu'ils durent cinq ans.

6. *Note* que le projet pourrait coûter jusqu'à 144 millions de dollars de plus au cas où elle retiendrait l'une quelconque des options additionnelles mentionnées plus loin au paragraphe 11;

7. *Autorise* le Secrétaire général à mettre en oeuvre les dernières phases de la conception du projet (plans et cahiers des charges), compte tenu des dispositions énoncées ci-après :

Projet de base

8. *Approuve* l'exécution du projet de base, à l'exclusion du projet d'aménagement d'une nouvelle grande salle de conférence et d'une salle polyvalente dans le garage;

9. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante-huitième session des plans correspondant aux trois nouvelles salles de conférence prévues dans le projet de base, notamment des informations sur la raison d'être de ces nouveaux locaux et sur les dimensions de chaque salle;

10. *Prie également* le Secrétaire général d'inclure dans les plans susmentionnés des solutions viables pour permettre à la lumière du jour d'éclairer les salles, de façon que les conditions de travail y soient saines;

Options additionnelles

11. *Approuve* les options additionnelles qu'il est proposé d'inclure dans la conception du projet de base du plan-cadre d'équipement pour ce qui concerne le renforcement de la sécurité, les systèmes de secours et d'appoint et la viabilité des installations, sans préjudice de la décision finale qu'elle prendra à sa cinquante-huitième session quant aux options à inclure dans le projet de base, et approuve également les plans de réserve qui amèneraient à maintenir le projet d'aménagement d'une nouvelle grande salle de conférence et d'une salle polyvalente dans le garage du complexe du Siège de l'Organisation;

³ Le montant de 1 milliard 49 millions de dollars comporte une marge de fluctuation de 10 %, à supposer que les travaux commencent en octobre 2004, et se décomposerait comme suit : coût estimatif du projet de base : 991 millions de dollars; coût estimatif des locaux transitoires : 96 millions de dollars; réduction de 17 millions de dollars correspondant aux crédits déjà ouverts pour les mesures de sécurité; réduction de 57 millions de dollars due à l'exclusion du coût d'une nouvelle grande salle de conférence et d'une salle polyvalente dans le complexe actuel; et augmentation de 36 millions de dollars due au remplacement des façades de verre.

Locaux transitoires

12. *Approuve* la proposition du Secrétaire général tendant à ce que celui-ci, conformément au premier scénario envisagé pour l'échelonnement des travaux et les locaux transitoires, mène à terme les négociations avec la ville de New York en vue de la construction et de la location-vente d'un nouveau bâtiment qui serait édifié sur une partie du terrain de jeu Robert Moses, dont la disparition serait compensée par l'aménagement d'autres espaces verts pour les habitants du quartier;

13. *Prie* le Secrétaire général d'inclure dans la conception de ce nouveau bâtiment une grande salle de conférence permanente et une salle polyvalente permanente;

14. *Prie également* le Secrétaire général de veiller à ce que la conception du nouveau bâtiment respecte les paramètres nécessaires en matière de sécurité et d'environnement;

15. *Approuve*, en principe, le scénario proposé par le Secrétaire général selon lequel le nouveau bâtiment de l'ONU serait occupé par celle-ci en vertu d'un contrat de location-vente à l'expiration duquel elle deviendrait propriétaire du bâtiment et du terrain sur lequel il serait édifié;

Garage

16. *Prend note avec préoccupation* du manque actuel d'espace de stationnement à l'ONU;

17. *Prie* le Secrétaire général d'étudier toutes les options viables susceptibles de fournir suffisamment de places de parking pour faire face aux besoins actuels et futurs des missions diplomatiques et des fonctionnaires du Secrétariat, dans les limites de l'enveloppe budgétaire globale prévue pour le plan-cadre d'équipement, et de lui faire rapport à ce sujet lors de sa cinquante-huitième session, lorsqu'elle examinera le plan-cadre;

Gestion et contrôle

18. *Prie* le Secrétaire général de mettre en place pour toutes les phases du plan, avant et durant son exécution, des normes de contrôle rigoureuses, qui définissent exactement les travaux de remise en état à réaliser et les résultats techniques à obtenir, de façon que le coût total du projet ne dépasse pas le budget approuvé, que les travaux soient menés à bien dans les délais impartis, dans les limites de l'enveloppe budgétaire prévue et conformément aux spécifications techniques convenues, que les entrepreneurs soient tenus d'acquitter des pénalités financières en cas de retard d'exécution, et que la qualité des travaux soit garantie à long terme;

19. *Approuve* l'intention qu'a exprimée le Secrétaire général de constituer un conseil consultatif indépendant et impartial, comme il l'indique au paragraphe 66 de son rapport¹, et le prie d'appliquer le principe d'une large représentation géographique dans la composition dudit comité;

20. *Prend note* des informations figurant au paragraphe 75 du rapport du Secrétaire général¹, ainsi que du fait que le Comité des commissaires aux comptes, pour éviter des conflits d'intérêt, n'a pas assumé la responsabilité de la validation des coûts initiaux du projet;

21. *Souligne à cet égard* que, par souci de transparence, il importe qu'en pareil cas le Secrétaire général l'informe de la situation;

22. *Souligne également* qu'il importe de contrôler l'élaboration et l'exécution du plan-cadre d'équipement et prie le Comité des commissaires aux comptes et tous les autres organes de contrôle intéressés d'entreprendre immédiatement des activités de contrôle et de lui en rendre compte chaque année;

23. *Prend note* des annexes II et III du rapport du Secrétaire général¹ et prie celui-ci de publier un rectificatif qui tienne compte de la structure administrative actuelle du Secrétariat, pour ce qui est de la gestion du plan-cadre d'équipement, maintenant et durant son exécution;

Financement et ouverture de crédits

24. *Décide* de créer un compte spécial pour le plan-cadre d'équipement et prie le Secrétaire général de prendre les dispositions nécessaires à cette fin, conformément à l'article 6.6 du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies;

25. *Décide* d'ouvrir un crédit de 25,5 millions de dollars à inscrire au compte spécial pour le plan-cadre d'équipement pour l'exercice biennal 2002-2003, conformément aux résolutions relatives au barème des quotes-parts concernant l'exercice biennal 2002-2003, en vue de financer la conception du projet et les services connexes de gestion préalables à la mise en chantier des travaux de construction, pour le projet de base et les options additionnelles;

26. *Autorise* le Secrétaire général à engager des dépenses à concurrence de 26 millions de dollars pour l'exercice biennal 2004-2005, afin de financer les dernières phases de la conception du projet et les services connexes de gestion préalables à la mise en chantier des travaux de construction, pour le projet de base et les options additionnelles;

27. *Note avec satisfaction* que le Secrétaire général se prépare à lancer une campagne destinée à mobiliser des dons de sources privées;

28. *Réaffirme* qu'il importe de poursuivre les efforts visant à mobiliser des ressources financières auprès des secteurs public et privé aux fins de la rénovation des installations et du matériel, notamment de faire appel à des entreprises privées pour l'amélioration des infrastructures, sous réserve que leur participation n'ait pas d'incidences financières pour l'Organisation, et réaffirme également que l'acceptation de tout don à cette fin devra être conforme au caractère international et intergouvernemental de l'Organisation et respecter pleinement son règlement financier et ses règles de gestion financière;

29. *Prie* le Secrétaire général de lui faire rapport à sa cinquante-huitième session sur les questions suivantes :

- a) État des perspectives de financement, notamment du montage financier proposé par le pays hôte;
- b) Autres contributions et démarches entreprises pour recueillir des dons de sources publique et privée;
- c) Autres aspects des résultats des négociations avec la ville et l'État de New York;

- d) État d'avancement de la conception du projet;

Achats

30. *Prie* le Secrétaire général, considérant qu'il importe de continuer à rechercher les moyens d'offrir davantage de possibilités aux fournisseurs se trouvant dans des pays en développement ou dans des pays en transition, de prêter dûment attention aux dispositions de ses résolutions 54/14 du 29 octobre 1999 et 55/247 du 12 avril 2001, relatives à la réforme des achats, lorsqu'il exécutera le plan-cadre d'équipement;

31. *Prie également* le Secrétaire général de lui rendre compte chaque année des marchés qui auront été passés aux fins de l'exécution du plan-cadre d'équipement;

Dispositions finales

32. *Décide* qu'aucune des dispositions de la présente résolution, à l'exception des paragraphes 24 à 26 et de tous les cahiers des charges qui ont été demandés, n'aura force obligatoire au cas où la ville et l'État de New York ne pourraient pas tenir leurs engagements concernant le plan-cadre d'équipement et où le pays hôte ne proposerait pas un montage financier pour couvrir le coût du projet décrit au paragraphe 5 de la présente résolution;

33. *Décide* de revenir sur la question du financement du plan-cadre d'équipement lors de sa cinquante-huitième session;

34. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter des rapports intérimaires annuels sur l'exécution du plan-cadre d'équipement.